

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2016**

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 27 septembre 2016
« Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, **mardi 4 octobre 2016 à 19 h** à la mairie de Thoard.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2016
- Dénomination des rues et quartiers de la commune
- Convention avec le SMAB
- Convention avec ERDF-ENEDIS
- Annulation des pénalités de retard pour la construction de la station d'épuration
- Demande de subvention pour la réfection des réseaux des rues de la Débauche et portail Maurel
- Demande de subvention dans le cadre du FIPDR pour la sécurisation de l'école
- Changement d'un photocopieur et achat d'un système de sauvegarde
- Point sur les travaux en cours
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Etaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude COLLAVINI, adjoints, Mmes Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, M. Michel DENEUVE, Mme Elisabeth JOVET, M. Patrick JULIEN, Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, M. Guy RAIMON, conseillers municipaux.

Excusée : Mmes Elisabeth DALMAS, Nathalie DELAYE, M. Jean-Claude FABRE

Absente : Mme Cathy RAMBAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.
Mme Anaïs DELAYE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2016

Le compte rendu de la réunion du 1^{er} septembre 2016 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM04102016-1-Dénomination des rues et quartiers de la commune

Le maire rappelle à l'assemblée qu'il avait été décidé par délibération du 22 mars 2016 de procéder à la dénomination des rues et places de la commune. La commission fait les propositions suivantes :

Dénomination	De ou des parcelles section n°	A ou aux parcelles section n°
Chemin du pont de Bonne	B n° 191 du pont sur le Riou	Jusqu'à la maison PIN B n° 199
Le pré de foire	Place du village	
Rue Robert Beaudun	E n° 208	E n° 209
Place Clermont Garcin	Devant parcelles E n° 189 à 191	E n° 186
Rue de la Terrière	De la parcelle E n° 204 avec 207	A n° 198

Rue du Col	E n° 189	B n° 245
Chemin des Ayes	E n° 105	E n° 268
Montée des Châteaux	E n° 105	E n° 263 et 109
Rue de l'église	E n° 106	E n° 103
Rue du Donjon-Clocher	E n° 239	E n° 100
Rue Docteur Félix Trabuc	E n° 98	E n° 95 et 92
Place du Séguré	Sous les escaliers du donjon	
Place du presbytère	Entre l'église et parcelle E n° 108	
Rue du portail de l'éperon	E n° 77	E n° 74
Chemin des jardins	E n° 60 à 71	E n° 71 à 51
Chemin de l'hôpital	Angle E n° 71	E n° 32
La Courranche	E n° 67, 58, 59	E n° 55
Place du Barri	E n° 54	E n° 92 et 311
Rue du Barri	E n° 114	E n° 119
Passage du trou de l'isclé	E n° 163	E n° 166
La ruelle	Angle E n° 114	E n° 119
Rue du lavoir (escaliers)	E n° 158	E n° 153
Impasse Tourniaire	E n° 153	E n° 151
Rue petite débauche	E n° 175 - 144	E n° 166 -167
Rue grande débauche	E n° 182	E n° 176
Rue du portail Maurel	E n° 135	E n° 119
Placette des châteaux	Au-dessus parcelle E n° 122	
Rue torte	Entre E n° 120-109	E n° 122
Chemin de la petite école	E n° 226	E n° 230
Route de la chaumasse	E n° 271	B n° 797
Place du porcher	E n° 177	E n° 175
Rue du porcher	E n° 143	E n° 176
Place Ste Anne	E n° 209, 210, 271, 281, 279	
Bd Paul Avignon	Pont du riou	E n° 187 et 250
Rue des prés du riou	E n° 226 - 279	B n° 140 et 139
Impasse de l'abattoir	B n° 143	B 144
Impasse du réservoir	B n° 833, 877	B n° 742
Impasse des cabanons	B n° 556 et 547	B n° 783 et 224
Rue de la magnanerie	B n° 546	B n° 195
Impasse du Clapas	B n° 527	538
Chemin du Stade	B n° 849	B n° 708 et 709
Boucle des gîtes	B n° 772	B n° 792
Chemin de saint Abdon	B n° 712	B n° 752
Chemin de Couraveau	B n° 696	Croisement chemin des Ataux
Impasse du vallon du Serre	Dessert parcelle n° B 218	
Impasse du moulin des Esterpades	D n° 1137 - 844	D n° 855
Traversée des Bourres	Du croisement vers le village D n° 842	A la nouvelle station d'épuration
Place du mitan	Autour abris bus les Bourres	
Chemin de la Done	D n° 934 vers le réservoir	D n° 595
Impasse de la colline	D n° 955	D n° 942
Impasse de la fontaine	D n° 934 – 933 - 932	D n° 927
Impasse du moulin des Bourres	D n° 515	D n° 523
Impasse de Gratereau	D n° 924	D n° 1040

Impasse des Duyes	D n° 478	D n° 1036
Boucle du lavoir	D n° 497	D n° 498
Chemin du canal	D n° 495	Nouvelle station station d'épuration
Chemin du Guas	D n° 291	D n° 268
Chemin des colombiers	D n° 797- 800	D n° 274
Chemin des Combes	D n° 773	D n° 1052
Chemin de Valescriches	D n° 199	D n° 354
Chemin des Granges	D n° 213	D n° 221
Chemin de Vaunavès	D n° 221	D n° 1271
Chemin de Beaucouse	D n° 311	D n° 1224
Rue Marin JULIEN	D n° 261	D n° 262
Chemin de la chapelle	D n° 265	D n° 32
Place Lucien JULIEN	D n° 268	D n° 269
Rue de la Chaumasse	E n° 211	D n° 797
Route du Planas	D n° 797	Carrefour A n° 526
Route des Patouilles	A n° 678	A n° 431 et A n° 66
Chemin des Cognets	A n° 260	A n° 295
Chemin de Valgelade	A n° 79	A n° 135
Route de Fontbelle	D n° 868	A n° 584
Chemin de St Martin	A n° 695	A n° 662
Route de Champtercier	B n° 243	C n° 248
Chemin des Banons	B n° 832	C n° 116
Chemin du Siron	B n° 118	Jusqu'au relais
Chemin des Ataux	Au radier à droite	Jusqu'au Loup
Chemin de St Symphorien	D n° 1321	A n° 315
Chemin de la Pérusse	Du pont de vaunavès	Au hameau, ancienne mairie
Chemin des Romans	146A n° 142	146A n° 113
Chemin des Plaines	146B n° 73	146A n° 230

Après délibérations, le conseil municipal, adopte les dénominations telles que proposées et charge le maire d'entreprendre la numérotation avec l'aide de la poste. Les crédits nécessaires à l'acquisition des plaques sont prévus au budget primitif 2016.

DM04102016-2-Convention avec le SMAB

Le maire soumet à l'assemblée la convention de constatation d'achèvement du programme n° 37 de réfection de la digue de protection contre les inondations sur le ravin du chevalet et de ses modalités financières à finaliser avec le SMAB. Les différentes interventions du SMAB n'ayant pas fait l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage lors de la réalisation des travaux en 2010. La synthèse des dépenses et des recettes est la suivante :

Cout total de l'opération (en € TTC) – A	53 486.04
Subventions Département – B	10 832.05
Subventions Région – C	12 035.51
Subventions Etat – D	9 227.22
FCTVA récupéré par le SMAB – E	7 421.94
Autofinancement déjà acquitté par la Cne de THOARD – F	5 511.35
Emprunt contracté par le SMAB (n°22) - G	9 700.00
Montant restitué à la Commune - H :	1 242.03
A – B – C – D – E – F - G	

Mandat déjà émis (B.224-M.528 du 31.12.2015)	
---	--

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention avec le SMAB et à inscrire au budget principal, en décisions modificatives n° 2, les sommes suivantes en opérations d'ordre :

- mandat au c/21538 : 54 728.07 €
- titre c/1322 : 12 035.51 €
- titre c/1323 : 10 832.05€
- titre c/1321 : 9 227.22€
- titre c/1328 : 7 421.94 €
- titre c/21538 : 15 211.35€ (9 700€ c/2313 intégré au c/21538, 4 736.16€ c/2313 intégré au c/21538 et 775.19€ idem)

DCM04102016-3-Convention avec ERDF-ENEDIS

Le maire informe l'assemblée qu'ERDF-ENEDIS, va implanter un nouveau transformateur sur la parcelle D n° 1163 au quartier des Bourres. L'emplacement a été confirmé sur place avec ERDF, il n'est pas possible de l'implanter ailleurs. Il soumet au conseil municipal la convention de mise à disposition d'un terrain de 20 m² sur la parcelle D n° 1163 pour l'implantation d'un poste de transformation ainsi que la convention de servitudes pour une canalisation souterraine sur 76 m. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité,

- autorise le maire à signer ces conventions et tous les documents s'y afférent, sous conditions de munir le transformateur d'un dispositif de réduction de décibels et de procéder après travaux à la végétalisation des abords.
- Accepte l'indemnité unique et forfaitaire de 220 € en contrepartie des servitudes et mise à disposition du terrain
- Dit que les conventions prennent effet à la date de signature des deux parties et sont conclues pour la durée des ouvrages concernés.

DCM04102016-4-Annulation des pénalités de retard pour la construction de la station d'épuration

M. Jean-Claude COLLAVINI, adjoint, indique que le délai de réalisation des travaux de construction de la station d'épuration par l'entreprise SCIRPE a été dépassé. Ce décalage est dû à la réalisation des travaux supplémentaires de drainage de la résurgence en pied de talus. Un avenant avait été établi mais pas l'ordre de service régularisant le délai. Conformément aux clauses 4.5 du CCAP, il propose de ne pas appliquer des pénalités de retard et de régler le solde du décompte définitif. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer les pénalités de retard pour dépassement des délais d'exécution à l'entreprise SCIRPE, afin de régler le solde et de permettre le versement du solde des subventions.

DCM04102016-5-Demande de subvention pour la réfection des réseaux des rues de la Débauche et portail Maurel

Le maire informe l'assemblée que ce point est reporté à la prochaine séance, après présentation du dossier au conseil municipal et à la population.

DCM04102016-6-Demande de subvention dans le cadre du FIPDR pour la sécurisation de l'école

Le maire informe l'assemblée que suite à la réunion avec la gendarmerie dans le cadre de la mise en œuvre des dispositifs de sécurité anti-terroriste des locaux scolaires, il y aurait lieu de procéder à l'électrification du portail d'entrée de l'école, côté place. Actuellement une sonnette est installée côté rue des Prés du Riou, ce qui ne permet pas de voir la personne qui sonne et un enseignant doit se déplacer pour aller ouvrir. L'installation d'une gâche électrique

permettrait aux enseignants de gérer depuis les classes, l'ouverture du portail, sans se déplacer, tout en visualisant, au préalable, la personne qui souhaite entrer. Il est possible de solliciter une aide dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Les travaux sont estimés à 2 400 € HT. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réalisation des travaux sous condition de bénéficier de 80 % d'aide de l'Etat. Si la subvention est inférieure à 80 % le portail ne sera pas électrifié.

DCM04102016-7-Changeement d'un photocopieur et achat d'un système de sauvegarde

Le maire soumet à l'assemblée la proposition de MIDI COPIEURS pour la mise en place d'une sauvegarde automatique des données et logiciels des ordinateurs de la mairie par un serveur NASS. Ce système comprend 4 disques durs dans un boîtier étanche scellé, avec un onduleur au prix de 3 600.00 € HT, y compris paramétrage et formations. Il est proposé de changer le copieur de la mairie par un photocopieur nouvelle génération permettant notamment de scanner plus rapidement avec un meilleur rendu, avant la fin de la période de location. Le prix de la location reste à 375 € HT par trimestre. Le coût copie passe à 0.0075 € le noir et blanc et 0.075 € la couleur soit une réduction de 10 % sur le coût actuel. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable, les crédits sont prévus au budget principal 2016.

DCM04102016-8-Point sur les travaux en cours

DCM04102016-8-A-Travaux à la poste

Le maire soumet à l'assemblée la proposition de Mme Cécile RUITTON, architecte, pour établir la demande de permis de construire pour l'aménagement d'un local boulangerie dans une partie de la poste pour un montant de 1 890 € HT. L'établissement du dossier de consultation des entreprises est estimé à 1 050.00 € HT. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le maire à passer la commande.

DCM04102016-8-B-Logement des Bourres

Le maire indique qu'il a eu une demande de logement d'urgence pour une famille arménienne avec trois enfants. Le logement non occupé des Bourres et pour lequel les travaux de réhabilitation n'ont pas commencé leur est proposé. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable pour une mise à disposition gratuite de 3 à 6 mois.

DCM04102016-8-C-Travaux sur les ravins de St Pierre et du Riou

M. Jean-Claude COLLAVINI, adjoint, indique que les travaux sur le radier du ravin de St Pierre sont en cours d'achèvement et ont été réalisés par l'entreprise GUERY. Les travaux sur le radier du Riou vont être effectués en régie.

DCM04102016-8-D-Travaux divers

M. Jean-Claude COLLAVINI, adjoint, informe l'assemblée que les travaux suivants ont été réalisés :

- remplacement de la baie vitrée du logement occupé par Sylvain PETIT
- Extension du réseau d'eau aux Bourres par l'entreprise GUERY

Il est prévu de faire une double cloison ainsi qu'une intervention sur le chauffage dans le logement occupé par Mme Aurélie BIEHLER. Le portail et la rambarde au cimetière St Martin devra être repeinte, la pose d'un grillage pour sécuriser la partie haute est envisagée. Suite aux dégâts occasionnés au foyer rural lors des gros orages, il est prévu de faire intervenir

l'entreprise FERAUD pour améliorer l'écoulement de la toiture. Les travaux de peinture seront pris en charge par l'assurance.

Il a été signalé des trous sur le radier des Combes.

Les parents d'élèves procéderont au crépis du mur de l'école afin que les enfants puissent y réaliser une fresque.

M. COLLAVINI indique qu'il y a une charge importante de travail pour le service technique et des travaux seront, en conséquence, différés.

DCM04102016-9-Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Le maire informe l'assemblée que la MAIF a remboursé la remise en état des buses du chemin St Symphorien pour un montant de 1 428 €. Il a commandé les travaux de réaménagement du vallon des Banons à l'entreprise GUERY pour un montant de 2 485 € HT.

DCM04102016-10-Questions diverses

La commission d'action sociale se réunira mercredi 12 octobre 2016 à 18 h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 16 novembre 2016 à 18 h 30.

Mme Annie BAUSSAN indique que la commune a été retenue pour le projet « lire et faire lire ». Une illustratrice viendra le 8 novembre 2016 pour les classes CP – CE1. L'intervention est financée par l'Etat.

M. Patrick JULIEN demande pourquoi le transport scolaire a supprimé l'arrêt à la ferme JULIEN pour ses petits-enfants alors que le chauffeur le faisait en début d'année. Tous les enfants sont laissés sur la placette. Il est indiqué qu'au début d'année un seul circuit avait été mis en place. Les parents des enfants de Vaunavès et des Banons ont souhaité que leurs enfants soient déposés à la garderie afin de ne pas faire tout le circuit de ramassage jusqu'au CASTELLARD. De ce fait, afin de ne pas changer d'horaires, le chauffeur a supprimé l'arrêt à la ferme JULIEN. Le maire indique que contact sera pris avec la SCAL.

M. Guy RAIMON indique qu'ils ont visité la cave du gîte d'étape. Le local est plus petit que le musée mais bétonné au sol et sain. Il indique que de nombreux touristes sont passés à la bibliothèque. Ces personnes regrettent de ne pas pouvoir acheter un souvenir de THOARD (livres, teeshirts, sacs, etc...) Annie indique qu'une réflexion a déjà été menée sur la mise en place d'un circuit de découverte dans le village. Beaucoup de jardins sont en friches, il y aurait lieu de réanimer le réseau.

La séance est close à 21 h 45.